NOUVELLES LOCALES
Lille - Roubaix - Tourcoing

LILLE

La bande des tricheurs

Une salière lancée maladroitement fait découvrir une association de malfaiteurs

Comme toutes les grandes villes, Lille possède, personne n'en doute, de nombreux escrocs, mais leur effectif semble s'être considérablement accru en ces temps derniers. Ceux qu'elle vient d'acquérir diffèrent complètement de ceux qu'elle avait déjà, mais ils n'en sont pas moins très inquiétants. Ce ne sont pas de ces pâles voyous qu'on voit à des heures indues rôder aux alentours des [illegible], mais de véritables gentlemen qui, par leurs allures distinguées et les titres pompeux qu'ils se donnent, réussissent à s'introduire dans le meilleur monde. Ils fréquentent ordinairement les grands cafés. Lorsqu'ils ont conquis quelques sympathies, ils proposent une partie de cartes ou une partie de dés et s'ils n'ont pas la brutalité de l'apache qui vous attend au coin de la rue, ils ne craignent pas d'employer les pires procédés pour dévaliser le maladroit qui a accepté leur voisinage. C'est ainsi que depuis quelque temps, plusieurs de nos concitoyens et des négociants des villes voisines ont été victimes de leurs exploits.

Mardi soir, un négociant de Roubaix, M. Masurel, se trouvait dans un café situé sur la Grande-Place, quand deux individus qu'il avait vus la veille l'invitèrent à faire une partie de dés.

M. Masurel crut bon d'accepter et quelques heures plus tard il s'apercevait que le contenu de son portefeuille avait considérablement diminué.

La partie allait se terminer, quand le commerçant crut remarquer que les dés favorisaient d'une façon anormale ses deux partenaires. Comme, timidement, il en avait fait l'observation, ces derniers se fâchèrent et s'en allèrent.

Persuadé en examinant les dés de l'établissement que ces individus s'étaient servis de dés « truqués », M. Masurel revint mercredi soir à Lille dans l'intention de les retrouver. Ayant rencontré les deux compères dans l'établissement même où il avait été dévalisé la veille, il leur reprocha d'avoir joué avec des dés autres que ceux de la maison et de l'avoir volé.

Furieux, l'un d'eux s'empara d'une salière placée sur une table et l'envoya dans la direction de M. Masurel. Celui-ci ne fut pas atteint, mais l'objet alla briser une glace de six cents francs.

Au bruit de la discussion qui s'était produite, un agent accourut et parvint à appréhender l'un d'entre eux, Lucien Cauderatz, 24 ans, qui se prétend agent maritime à Paris.

Conduit devant M. Lamour, commissaire de permanence, Cauderatz protesta uniquement contre l'accusation portée contre lui, mais ne voulut pas indiquer quelle était la provenance de ses ressources.

Au cours de l'interrogatoire, il essaya d'avaler une lettre qu'il venait de retirer de sa poche, mais il n'en eut pas le temps. Ce geste maladroit eut pour conséquence d'amener M. Lamour à fouiller le prévenu immédiatement. C'est alors qu'on découvrit dans ses vêtements des documents tout à fait intéressants, dévoilant qu'en d'autres villes du département des amis de Cauderatz rançonnaient nos compatriotes.

Dans une lettre provenant de Caudry, un de ses camarades lui disait notamment : « J'espère qu'avec ta belle prestance et ton élégance tu as dû faire sensation à Roubaix. Tes bénéfices, je n'en doute pas, doivent être fructueux. Ici, il n'en est pas de même, mes gains sont presque nuls et je crois quitter cette ville dans quelque temps ».

Dans une autre missive dont l'auteur est le frère de Cauderatz, celui-ci parle d'une vente de bijoux et lui annonce qu'il ne peut rien prélever sur la réserve.

L'inculpé n'a pas voulu s'expliquer sur la teneur de ces lettres, mais comme on peut en juger, elles attestent d'une façon suffisante que Cauderatz fait partie d'une bande de filous dont le siège est vraisemblablement à Paris. Des mandats d'arrêt vont être lancés contre ses complices, mais à l'heure actuelle, on s'inquiète surtout de retrouver son ami qui a disparu avec les dés truqués.

Cauderatz, qui a été déféré au Parquet, sera interrogé aujourd'hui par M. Delalé, juge d'instruction.

SINGULIÈRE TROUVAILLE DANS UNE ÉGLISE

Hier matin, M. Ducatillon, sacristain de l'église Saint-Maurice, en faisant sa ronde habituelle a trouvé, derrière une nef, une valise de couleur marron et très usagée.

Très intrigué de cette trouvaille et dans la crainte d'y découvrir une bombe, il ouvrit la malle avec beaucoup de précaution. Grande fut sa surprise de n'y découvrir, à l'intérieur, que des pédales et diverses autres pièces pour vélos.

Il est à présumer que le possesseur de la valise a voulu, en jetant celle-ci dans l'église, se débarrasser d'objets compromettants pour lui.

M. Jenot, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête à l'effet de découvrir l'auteur du vol.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MOBILIER
Reproduction d'anciens intérieurs modernes
Paul FACQ-MILET, rue Royale, 10, LILLE
26 ATELIERS r. DOUDIN, 6-8-10-12

L'OCTROI DÉFEND SES DROITS

Les préposés de l'octroi ont dressé procès-verbal à la charge d'un boucher de la rue des Bois-Blancs qui avait pris livraison de 235 kilos de viande, dont les droits avaient été remboursés sur la déclaration du conducteur de l'abattoir. Il avait déclaré que cette viande devait être transportée en dehors du périmètre de l'octroi. Une caution a été déposée par le boucher pour obtenir la main-levée de la saisie.

LES ACCIDENTS

— Une voiture automobile appartenant à M. Brabant, boulevard Louis XIV, a été prise, place Cormontaigne, entre un car P et un pylone de trolley. Deux garde-crotte ont été brisés.

MENUS FAITS

— Théodore Sabert, 67 ans, sans domicile fixe, surpris mendiant rue de Béthune, a été déféré au Parquet.

— Un cheval attelé à la voiture de M. [illegible], marchand de beurre, rue Colbert, [illegible] et s'est jeté sur la voiture de [illegible] à Thumesnil. Les deux [illegible] ont été gravement abîmées. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

— La jeune Germaine Catelle, 8 ans, [illegible], a été mordue à la [illegible] par un chien qui fut capturé : [illegible] sera examiné par un vétérinaire.

— M. Legrand facteur, avenue Butin, est tombé malade, rue de Béthune. Il a été transporté dans une pharmacie où il reçut les soins du docteur Caudron, et une voiture d'ambulance le ramena à son domicile.

— Dans la soirée, un malfaiteur a dérobé, rue Jean-sans-Peur, le réticule d'une jeune fille, et profitant de l'obscurité, il a réussi à fuir, quoique poursuivi par les passants que les cris de la jeune fille avaient ameutés.

Plus d'Albumine
grâce au traitement végétal préparé par Mlles Assoignon, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Prix du traitement, 1 fr., par poste 1 fr. 20. 13

ON ABAT DES ARBRES

La circulation des piétons, chevaux, voitures, est interdite dans les avenues Cuvier et Mathias-Delobel, dont on abat les arbres.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Il a été enregistré, à l'état civil, pendant la 52e *semaine*, du 25 au 31 décembre 1910, quatre-vingt-dix-neuf naissances dont 47 du sexe masculin et 52 du sexe féminin; il y a eu en outre 85 décès dont 19 dans les hôpitaux.

Principales causes de décès : Rougeole 1; Tuberculose pulmonaire 9 ; Grippe 6; Pneumonie et broncho-pneumonie 7 ; Tuberculose 1; Cancer 4; Apoplexie cérébrale 4; Bronchite 8; Maladies organiques du cœur 4 ; Gastro-Entérite 6 ; Morts accidentelles 4 ; Autres causes de décès 31.

Je ne fume que le NIL

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

Pain de fleur ou de gruau, le kil. 0 fr. 39; Pain blanc, 0 fr. 37 ; Pain bis ou de ménage, 0 fr. 33.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni jeudi à midi, sous la présidence de M. Eug. Motte, maire.

Absents : MM. l'adjoint Edouard Roussel ; les conseillers Alphonse Debaisieux, Henri Lefebvre, Emile Decock, Achille Lepers, J.-B. Lebas, Achille Carpentier, Achille Dujardin, Gustave Doise, Henri Corbeau, Henri Watremez, Liévin Railleul, Alfred Hocque, Achille Rousseau, Louis Delattre.

M. le Maire. — Messieurs, à l'occasion de la nouvelle année, mes vœux de bonheur et de bonne santé pour vous et vos familles.

M. Coupez. — Merci, M. le Maire.

M. le Maire. — Vous vous rappelez que les villes de Roubaix et de Tourcoing ont acquis deux parcelles de terrains contiguës à l'usine de la Viscourt, pour y pratiquer la purification rendue nécessaire de l'eau de la Lys.

Cette acquisition a été homologuée par les deux Conseils municipaux des deux villes dans leurs séances du 29 octobre 1909 et ratifiée par arrêté de M. le Préfet en date du 5 avril 1910.

Les locataires des terrains, Mme veuve Dessauvages-Delannoy et M. Delangle-Bocquet, refusèrent de résilier leurs droits d'occupation, même moyennant une juste indemnité, et le 22 juillet 1910, le Conseil municipal de Roubaix émettait le vœu que l'acquisition des parcelles de terrain et l'agrandissement de l'usine de la Viscourt pour l'installation d'appareils de purification des eaux de la rivière « La Lys » soient déclarés d'utilité publique, qu'en conséquence les villes de Roubaix et de Tourcoing soient autorisées à évincer, par voie d'expropriation, les locataires occupeurs ou ayants droit. la jouissance des dites parcelles de terrain. Mme veuve Dessauvages protesta, devant la Commission d'enquête contre la demande de déclaration d'utilité publique, cette demande de déclaration devant amener par la suite l'expropriation.

La Commission d'enquête ayant décidé de ne pas tenir compte de la protestation de Mme veuve Dessauvages, vous devez aujourd'hui donner votre avis sur cette question.

A l'unanimité, le Conseil décide de passer outre à la protestation de la locataire d'un des terrains et de maintenir purement et simplement sa délibération du 22 juillet 1910.

CHRONIQUE DU VOL

Dans notre numéro de jeudi matin, nous avons relaté l'arrestation des jeunes Emmanuel Opsomer, 15 ans ; Joseph Declerck, 13 ans, et Julien Uytterhaeghem, inculpés de vols de serrures et de statuettes.

A la suite de l'enquête ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, procès-verbal pour complicité de vol par recel a été dressé à la charge de : Vingerhoedt Jeanne, veuve Janssens, 60 ans, rue de la Paix, cour Ducrocq, 18 ; Billerel Marie, épouse Maryvey, 45 ans, même cour, 17, et Elise Lemaire, femme Desmets, 39 ans, rue de la Paix, cour Favier, 1.

Ces femmes sont inculpées d'avoir acheté pour 10, 20 et 50 centimes des fourrures valant 2 fr. 50.

— L'avant-dernière nuit, au moyen d'une corde munie d'un crochet, des malfaiteurs inconnus grimpèrent jusque sur la toiture de la teinturerie Screpel frères, rue de la Tuilerie, passèrent par une fenêtre tabatière et entrèrent dans le magasin des livraisons.

Ils ont enlevé 200 kilos de laine ayant une valeur totale de 1200 francs.

Une perquisition faite jeudi matin, par M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, est restée infructueuse en ce qui concerne ce cambriolage. Nous n'en disons pas plus aujourd'hui.

CLASSEMENT DE RUE

Une enquête est ouverte sur le projet de classement dans le réseau urbain et de fixation des alignements et du nivellement du prolongement de la rue Lalande entre la rue Charlemagne et le mur de clôture au Nord du square Pierre-Destombes.

Le projet sera déposé à la Mairie jusqu'au 17 janvier. Un commissaire enquêteur recevra les observations à la Mairie, les 18, 19 et 20 janvier, de 2 heures à 3 heures.

ANCIENS MILITAIRES

Samedi 7 courant, à 8 heures 1/4, réunion de Commission, chez M. Achille Bourgois, 63, rue de Lannoy.

Dimanche 8, même local, de 10 h. ½ à midi, recette mensuelle.

UNION DES TRAVAILLEURS

Vendredi, à 8 heures, sous la direction de M. E. Vroman, répétition générale des œuvres qui seront exécutées au prochain concert d'hiver. La répétition finira à 10 heures.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Dons reçus : Quêtes faites au Bal des Anciennes Elèves de l'Institut Sévigné, 15 fr.; d'un anonyme, une paire vieilles chaussures ; de M. F. Cousart, rue du Bois, 8 kilos débris de cuirs ; semaine du 26 décembre 1910 au 1er janvier 1911 : nombre de portions distribuées, grandes personnes, 996 ; enfants, 368 ; total : 1364.

PETITES NOUVELLES

Par suite de l'explosion d'un bidon d'essence, une auto remisée dans le garage situé au 95 de la rue Dammartin et appartenant à M. Paul Toulemonde, a été entièrement détruite par le feu. La porte du garage a souffert des flammes. Le chauffeur s'en est tiré avec les cheveux quelque peu roussis. Les dégâts sont évalués à une dizaine de mille francs.

— Mercredi, le service de la fourrière a capturé trois toutous vagabonds.

— L'état de la victime du drame de la rue Papin reste stationnaire.

— Angle des rues Daubenton et Philippe-le-Bon, rencontre entre un tombereau de la maison Jonville et un tram de la ligne K. Dégâts matériels.

— Jeudi, vers 4 heures du matin, par suite d'un vice de construction de la cheminée, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cuisine de la maison portant le numéro 10 de la rue Christophe-Colomb.

Les voisins aidés des sapeurs-pompiers mandés par téléphone, eurent vite fait d'éteindre le feu qui a causé pour quelques centaines de francs de dégâts.

Au moment du sinistre, il n'y avait personne dans la maison qui est habitée depuis peu par un ménage d'ouvriers travaillant à Tourcoing et ne rentrant que le soir.

Condition publique des Matières textiles DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 26 au 31 décembre 1910

Soies, 1.278 k.; laines peignées, 111.608 k.; laines filées, 116.557 k.; blousses et laines diverses, 33.848 k.; cotons, jute, lin, etc., 128.805 k. — Total : 392.096 k.

Conditionnement, 1.912 opérations ; titrage, 718 opérations ; décreusage, 12 opérations ; dégraissage, 17 opérations.

Marché à terme : d'Anvers, 25.699 k.

⁂

Relevés mensuels comparatifs :

Mois de décembre 1908. — Soies, 4.090 k. ; laines peignées, 2.877.769 k.; laines filées, 729.053 kilos ; blousses et laines diverses, 109.960 k.; cotons, jute, lin, 121.468 k. — Total : 1.228.100 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 71.676 k. ; d'Anvers, 112.977 k.

Conditionnement, 10.595 ½ opérations ; titrage, 3.936 opérations ; décreusage, 20 opérations ; dégraissage, 182 ½ opérations.

Mois de décembre 1909. — Soies, 3.405 k. ; laines peignées, 3.008.462 k. ; laines filées, 673.400 kilos ; blousses et laines diverses, 381.030 k.; cotons, jute, lin, 558.099 k. — Total : 4.584.286 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 132.439 kilos ; d'Anvers, [illegible].

Conditionnement, 11.383 opérations : titrage, 1.576 opérations ; décreusage, 27 opérations ; dégraissage, 311 opérations.

Mois de décembre 1910. — Soies, 6.922 k.; laines peignées, 2.195.130 k.; laines filées, 509.083 kilos ; blousses et laines diverses, 158.901 k. ; cotons, jute, lin, 397.945 k. — Total : 3.816.751 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 210.167 k. ; d'Anvers, 91.320 k.

Conditionnement, 10.965 ½ opérations ; titrage, 3.813 opérations ; décreusage, 45 opérations ; dégraissage, 140 ½ opérations.

⁂

Relevés annuels comparatifs :

Année 1908. — Soies, 30.345 k.; laines peignées, 33.591.511 k.; laines filées, 6.945.203 k.; blousses et laines diverses, 1.643.106 k.; cotons, jute, lin, 4.157.254 k. — Total : 46.276.319 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 1.820.216 k. ; d'Anvers, 392.143 k.

Conditionnement, 112.142 opérations ; titrage, 40.861 ½ opérations ; décreusage, 165 opérations ; dégraissage, 1.989 ½ opérations.

Année 1909. — Soies, 37.065 k.; laines peignées, 37.115.700 k.; laines filées, 8.775.845 k.; blousses et laines diverses, 2.130.101 k.; cotons, jute, lin, 5.880.193 k. — Total : 53.288.964 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 1.056.549 k. ; d'Anvers, 150.158 k.

Conditionnement, 131.816 ½ opérations ; titrage, 51.216 opérations ; décreusage, 362 opérations ; dégraissage, 2.346 opérations.

Année 1910. — Soies, 44.564 k.; laines peignées, 32.860.002 k.; laines filées, 8.331.586 k.; blousses et laines diverses, 2.422.195 k.; cotons, jute, lin, 5.788.539 k. — Total : 49.116.817 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 1.642.190 k. ; d'Anvers, 256.399 k.

Conditionnement, 125.454 ½ opérations ; titrage, 48.212 ½ opérations ; décreusage, 312 opérations ; dégraissage, 2.967 ½ opérations.

TOURCOING

LES VOLS DE LAINES

M. Emile Caurtin, domestique au service de MM. Cauliez et Delaoutre, filateurs, rue du Dragon, était allé charger des laines à la gare aux marchandises pour les conduire à la Condition Publique. En cours de route des voleurs subtilisèrent l'une des balles, du poids de 50 kilos.

SCÈNE DE CABARET

Dans la soirée de mercredi, 5 ouvriers mouleurs de nationalité étrangère, entrèrent à l'estaminet D..., rue Verte. Ils avaient bien vécu et une discussion s'engagea entre eux et d'autres consommateurs présents. Finalement une bataille éclata au cours de laquelle un des étrangers, Antoine P..., 36 ans, en logement rue de Bradford, fut blessé d'un coup de couteau au bras droit. En sortant un ami de P..., Albert L..., 19 ans, demeurant également rue de Bradford, brisa les vitres de l'estaminet.

A la suite de l'enquête ouverte par la police, deux arrestations ont été opérées : celle de Albert C..., journalier, rue de la Blanche-Porte, comme ayant porté le coup de couteau à Antoine P..., et celle de l'ami de ce dernier, Albert L..., pour bris de clôture.

TENTATIVE DE VOL AU COMPTOIR

Alfred C..., journalier, en logement rue Desurmont, entra avant-hier à l'estaminet du « Soleil Levant », place Charles-Roussel, et se fit servir une consommation. Tandis que la cabaretière était passée dans sa cuisine, il s'approcha du comptoir, tira le tiroir, et y plongea la main. Le voleur avait été vu et la police, appelée, appréhenda C..., qui a été dirigé sur Lille.

AUTOUR DE LILLE

HALLUIN

— Un incendie s'est déclaré mercredi matin, à 8 heures, dans un bâtiment attenant à l'usine de M. Pierre Defretin, fabricant de tapis. De nombreux jeux de cartons furent brûlés.

Les dégâts s'élèvent à 25.000 *francs*. Il y a assurance. On croit que le sinistre est dû à un court-circuit.

ARMENTIÈRES

Violences. — Jeudi, à 6 heures ½, la tenancière du « Bar des Roses », Julienne Leclercq, a été frappée (pas avec des roses), par Gustave Lebon. Procès-verbal.

NOUVELLES RÉGIONALES

LE PROJET D'UNION des Associations Agricoles du Nord de la France

La Société des Agriculteurs du Nord, dans sa réunion de mercredi, s'est occupée des pourparlers entrepris pour la création d'une Union des Sociétés agricoles du Nord de la France.

D'après le rapporteur, l'Union projetée a pour but de défendre, près des pouvoirs publics, les intérêts généraux de la culture septentrionale.

Les cinq départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, seront représentés par leurs Sociétés départementales fournissant autant de membres qu'il y a d'arrondissements dans chacun des départements. L'Aisne n'ayant pas de Société départementale, fournira un membre élu par chacune de ses Sociétés d'arrondissement.

Les réunions auront lieu chaque année en octobre successivement dans chacun des chefs-lieux de département et la présidence appartiendra tour à tour au président du groupement de la circonscription où aura lieu la réunion.

Les vœux soumis par les bureaux des associations adhérentes après avoir été transmis à chaque association faisant partie du groupement, seront étudiés à la réunion plénière d'octobre.

Seules, les propositions admises à l'unanimité à la suite d'un vote par département seront remises au gouvernement par une délégation nommée à cet effet au cours de la réunion annuelle.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet présenté par le bureau. Les membres de la Société des Agriculteurs l'ont approuvé sans discussion.

D'ici quelques jours, le président de la Société des Agriculteurs de la Somme viendra à Lille prendre connaissance du projet. Si aucune modification n'est demandée, il se peut qu'en une réunion ultérieure, à laquelle assisteront les représentants des sociétés agricoles des départements déjà cités, l'Union des Sociétés Agricoles du Nord de la France soit définitivement constituée.

La réunion mensuelle s'est terminée par un vœu, qui a été adopté, de M. Hector Simon, sur la reconnaissance officielle de la station agronomique de Lille pour les analyses germinatives des grains et des graines.

Une mission Parlementaire dans le pays noir

Jeudi matin, MM. Ajam, Painlevé et Bonnefous ont continué le voyage d'études entrepris en vue de la nouvelle loi sur les exploitations minières.

MM. Albert Descamps, vice-président du Conseil d'administration ; Reumaux, directeur général ; Cuvelette, sous-directeur général ; Lafitte et Du Bousquet, ingénieurs principaux, les conduisirent à travers la concession des Mines de Lens pour leur faire voir rapidement les choses les plus intéressantes des installations extérieures, les œuvres philanthropiques, post-scolaires et autres, entreprises pour le bien-être des ouvriers.

La cité de la fosse N° 9 reçut la visite des parlementaires, puis celle du N° 3, cise à Liévin. La consultation des nourrissons et l'œuvre de la goutte de lait, installées cité Saint-Amé, dirigées par M. le docteur Leguelte, retinrent tout particulièrement leur attention.

Cité de la fosse N° 11 la petite caravane vit les groupes scolaires, l'école ménagère, les ateliers de couture, la coopérative.

Les députés se firent documenter sur tout, s'intéressant notamment aux œuvres d'éducation.

Après un déjeuner servi sous la présidence de M. Motte, président du Conseil d'administration, les parlementaires se rendirent cité Saint-Elie. Ils y visitèrent quelques maisons de mineurs et s'arrêtèrent aux bains-douches de la fosse N° 13. Ils passèrent ensuite à l'usine des sous produits du N° 8 et aux quais d'embarquement de Pont-à-Vendin dont ils remarquèrent l'outillage pourvu des derniers perfectionnements modernes.

Ventes publiques de laines de Roubaix-Tourcoing pour 1911

Les ventes publiques de l'année 1911 sont fixées, savoir :

A Roubaix. — Jeudi 9, vendredi 10, samedi 11 février ; lundi 3, mardi 4, mercredi 5 avril ; jeudi 1, vendredi 2, samedi 3 juin ; lundi 24, mardi 25, mercredi 26 juillet ; jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 octobre ; lundi 11, mardi 12, mercredi 13 décembre.

A Tourcoing. — Mardi 7, mercredi 8 février ; jeudi 6, vendredi 7 avril ; mardi 30, mercredi 31 mai ; jeudi 27, vendredi 28 juillet ; mardi 10, mercredi 11 octobre ; jeudi 14, vendredi 15 décembre.

Sauf modifications ultérieures.

Les ventes de blousses, laines brutes et lavées ont lieu à Roubaix, les mercredi ou jeudi, suivant l'ordre donné. — A Tourcoing, les blousses seulement sont offertes les mercredi ou jeudi. Les laines brutes et lavées sont vendues les mardi ou vendredi alternativement avant ou après la vente des déchets.

Les vols dans les Gares

TROIS ARRESTATIONS DANS LA SOMME

A la suite de vols importants de charbon constatés journellement à la gare de Rosières (Somme), la Brigade Mobile a fait des recherches qui ont abouti à l'arrestation de Jean-Baptiste Lengiel, 36 ans, journalier ; Abel Frescier, 36 ans, journalier, et Jean-Baptiste Flandrin, 35 ans, journalier, tous trois habitant Rosières.

Conduits au Parquet de Montdidier, ils ont avoué et remis ensuite en liberté provisoire, en attendant leur comparution devant le Tribunal correctionnel.

La Compagnie du chemin de fer du Nord contre la ville d'Armentières

INTÉRESSANT ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

La Compagnie du chemin de fer du Nord a installé, sur le territoire d'Armentières, une gare annexe. La ville considérant que cette installation n'avait qu'un intérêt local réclama à la Compagnie des droits d'octroi sur les matériaux et fers employés à la construction de la dite gare, soit un total de 10.000 francs environ.

La Compagnie affirmant que la gare présentait un caractère d'intérêt général assigna la ville devant le Tribunal civil de Lille en restitution des droits d'octroi perçus. Elle perdit son procès mais en appela à la Cour de cassation.

La Chambre civile de la Cour suprême vient de donner tort à la Compagnie du Nord et a jugé que c'est à bon droit que la ville avait perçu des taxes d'octroi sur les matériaux employés à la construction des voies de la gare annexe, celle-ci ne devant servir qu'au mouvement local.

Convocation d'électeurs

Le « Journal officiel » publie un décret convoquant pour le 22 janvier, les électeurs de Solre-le-Château, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

Carnet du Lecteur

Assistance publique. — M. le docteur Caillard, sous-inspecteur de l'Assistance publique du *Pas-de-Calais*, est nommé inspecteur et affecté au département de la Loire.

— M. Eynard, commis d'inspection de l'Assistance publique du Rhône, est nommé sous-inspecteur et affecté au département du Pas-de-Calais.

Dans les Ponts et Chaussées. — M. Leroy, conducteur des Ponts et Chaussées, cessant de faire partie du cadre d'agents mobiles, est affecté dans le *département du Nord* au service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

NORD

DOUAI

Cercle Démocratique Radical et Radical-Socialiste. — Noël laïque. — La fête que le Cercle donne, à la Noël, aux familles de ses membres, a été, cette année, plus brillante que jamais.

La grande salle de l'établissement Duval, siège de la société, était trop petite pour les centaines d'invités qui avaient répondu à l'appel. On ne se souvient pas au Cercle d'avoir vu pareille affluence.

Le programme, il est vrai, était alléchant; de délicieux quatuors pour violons, violoncelle et piano ; des mélodies célèbres ; des scènes comiques, et enfin un bal de famille. Il y avait de quoi satisfaire les plus difficiles.

Nous voudrions englober les artistes dans un même flot d'éloges, et pourtant, il est impossible de ne pas adresser une mention particulière à : Mlle Maissial, violoncelliste; Mlle Forgel, M. F. Buggiéry, violonistes ; Mlle Crombez, pianiste, qui exécutent avec un brio remarquable les œuvres exquises de nos grands maîtres.

Les fêtes du Cercle, et celle-ci en particulier, ont un caractère d'intimité et de camaraderie. Elles respirent une bonne humeur qui en décuple le charme. Il n'y a ni pause ni entr'acte, c'est une animation incessante.

Aussi, quand après un bal étourdissant les familles se séparèrent vers minuit, on se promit bien de ne plus attendre jusque Noël pour se réunir.

Crivèlerie. — La police a appréhendé pour filouterie d'auberge, Georges Picul, 24 ans, charretier, originaire de Boissy-sous-Saint-Yon (Seine-et-Oise).

La mort du cheval. — Mercredi après-midi, un cheval de M. Caron, loueur de voitures, a été frappé de congestion, place d'Armes, et a succombé aussitôt.

Conseil municipal. — Séance le mardi 10 janvier 1911, à 5 heures du soir, salle Basse.

SIN-LE-NOBLE

Mouvement de la population. — Pendant le mois de décembre il a été enregistré 14 naissances, 11 mariages, 19 décès, 1 mort-né.

La statistique de l'année est de 224 naissances, 95 mariages, 4 divorces, 160 décès, 13 mort-nés.

VALENCIENNES

RAISMES

Un gamin qui se casse la jambe. — En jouant, le jeune Bailion, 4 ans, est tombé et s'est cassé la jambe.

ESCAUTPONT

Bataille d'hommes. — Mercredi matin, une discussion s'éleva entre deux ouvriers des verreries d'Escautpont, MM. Payen, 40 ans, et Hector Monféry, 20 ans. Ce dernier reçut au bas-ventre un violent coup de pied. Son état est grave.

CAMBRAI

Qui est le voleur ? — Mercredi soir, vers 10 heures, au moment de se coucher chez son patron, M. Fiévet François, charretier chez MM. Cornaille et fils, Grande-Rue-Saint-Martin, a constaté la disparition d'un coffret en fer qui contenait un livret de caisse d'épargne et un titre au porteur.

Fiévet porte ses soupçons sur un autre ouvrier de la maison.

Union Française de la Jeunesse. — Cours gratuits. — La réouverture s'est opérée dans d'excellentes conditions ; les cours d'allemand, d'anglais, de comptabilité commerciale et de tenue des livres sont assidûment suivis par de nombreux auditeurs civils et militaires.

Grâce au concours désintéressé que veut bien lui prêter M. Paul Marissiaux, la section de Cambrai est en mesure d'adjoindre deux nouveaux cours à ceux qui sont déjà professés sous ses auspices.

A compter de la semaine prochaine, un cours d'espéranto aura lieu le vendredi, à 8 heures ½ du soir, et un cours de sténographie le samedi à la même heure. L'U.F.J. se propose également de compléter ce dernier cours par un cours de machine à écrire, mais en raison des frais que celui-ci nécessite et des dispositions spéciales à prendre pour son organisation, elle veut pouvoir compter sur un nombre suffisant d'élèves.

Nos concitoyens qui auraient l'intention de suivre les cours nouvellement créés, et spécialement le cours projeté de machine à écrire, sont priés de se faire inscrire sans retard, chez le vice-président de la section de Cambrai, M. Alfred Grattepanche.

CAUDRY

Le ventre de Caudry. — Durant l'année 1910, il a été abattu aux abattoirs de Caudry, 6.229 animaux comme suit : 25 bœufs, 870 vaches, 80 taureaux, 1.837 veaux, 2.226 moutons, 1.690 porcs, 121 chevaux, 5 ânes. 2.054 kilos de viande impropre à la consommation furent saisis.

AVESNES

HAUTMONT

Fraude. — Une perquisition faite par le service des douanes à l'estaminet veuve Van Houcke, a amené la découverte de 80 kilogr. d'allumettes de fraude. La propriétaire a transigé pour une somme de 250 francs.

Fête de bienfaisance. — Dimanche 15 janvier, fête de bienfaisance suivie de bal, organisée par l'Association amicale des Anciens élèves de la rive gauche. Le programme ultérieurement.

PRISCHES

Dans les P. T. T. — M. Bracq a été nommé facteur à Prisches.

LOUVROIL

Bal. — Le tirage de la tombola de la Société de Jeunesse, suivi de bal, aura lieu le 22 janvier.

Les cabaretiers désireux de tenir le buffet devront envoyer leur soumission cachetée pour le 15 janvier, au président, M. Edmond Doyen.

MAUBEUGE

Anciens Elèves de l'Ecole de Douzies. — La commission des Anciens élèves de l'école de Douzies, élue le 7 décembre, s'est réunie dernièrement à l'école.

Après avoir constitué son bureau elle a décidé que la fête annuelle (concert et bal), aurait lieu au début de février prochain.

FERRIÈRE-LA-GRANDE

Accident de chasse. — Un jeune homme a été blessé au talon en tirant des oiseaux avec une canne-fusil.

FOURMIES

Incendie. — Un incendie, rapidement éteint par les pompiers de la ville, s'est déclaré mardi soir, vers 9 heures, dans l'immeuble du bazar Sounois, Grande-Rue ; les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

DUNKERQUE

Attaque nocturne. — Un ouvrier agricole, Arthur Raynaud, qui revenait de la foire de Dunkerque, a été attaqué, le long du canal de Bourbourg, par deux malandrins qui le rouèrent de coups et lui enlevèrent sa montre et son portemonnaie contenant une dizaine de francs.

Disparition. — Le marin suédois Jacobson, chauffeur à bord du vapeur anglais « Port-Caroline », a disparu de son bord. On croit qu'il sera tombé dans un bassin en voulant regagner son navire.

Vol. — Des voleurs se sont introduits par escalade, dans le marché couvert et ont dévalisé les étals des bouchers Leys et Devos, enlevant pour une cinquantaine de francs de viande.

Monument Trystram. — La commission du Monument Trystram s'est réunie jeudi après-midi, à la mairie, pour fixer l'emplacement exact de la statue à ériger.

Après s'être transportée au terre-plein du Leughenaer, la commission a décidé que le monument serait érigé, comme l'avaient demandé les auteurs du projet, MM. Desruelles et Cordonnier, près de la Cale des pêcheurs, dans l'axe du chenal.

La commission a aussi choisi le dimanche 25 juin, jour de la ducasse de Dunkerque, pour l'inauguration officielle du monument.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

SALLAUMINES

Adjudication. — La fourniture du pain pour le Bureau de Bienfaisance en l'année 1911 sera mise en adjudication le lundi 16 janvier, à 5 heures du soir, à la Mairie. Mise à prix, 1.400 francs.

LIÉVIN

Accident. — A la fosse n° 1 bis des Mines de Liévin, l'ouvrier mineur Augustin Dhé, 25 ans, a été blessé à la tête et aux reins par la chute d'une pierre.

MONDICOURT

Affreuse mort. — Jean-Baptiste Tavernier, pauvre septuagénaire, qui avait demandé l'hospitalité à son frère est, au cours de la nuit, tombé sur les bûches ardentes de l'âtre. Il a expiré après de cruelles souffrances.

SAINT-OMER

Théâtre. — Lundi 9 janvier 1911 « Rip-Rip », opéra-comique ; « L'Instinct », pièce dramatique.

Commissaire de Police. — M. Flament, commissaire de police à Houplines, est nommé commissaire de police d'Aire, en remplacement de M. Abadie, nommé commissaire de police de seconde classe à Saint-Omer.

Association Sportive des Pupilles de l'Assistance Publique. — Une matinée récréative et artistique, sera offerte aux membres honoraires et bienfaiteurs de l'Association, le dimanche 8 janvier, dans la salle du théâtre de l'Hôpital-Général, avec le gracieux concours de Mlle Rollet, cantatrice, premier prix du Conservatoire de Lille, de Mlle Lehas, directrice de l'Ecole Publique de Saint-Omer, de M. Filleul, pianiste-compositeur, directeur de l'Ecole Nationale de musique, et d'un orchestre, composé d'artistes, membres de la Société Philharmonique de Saint-Omer.

TILQUES

Incendie. — Une meule de blé appartenant à M. Becques, cultivateur à Tilques, a été détruite par le feu. Pertes : 80 francs. Assurance.

BOULOGNE

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, dans la nuit de jeudi à vendredi, à l'Hôtel du Louvre, place de la République. C'est une femme, regagnant son domicile, vers minuit, qui, de la rue, aperçut des lueurs anormales au second étage, et donna l'alarme.

Le personnel de l'Hôtel, à l'aide d'extincteurs, put se rendre maître du feu.

Chute. — Un ouvrier, Félix Cocu, 32 ans, rue d'Amiens, travaillait à la réfection de la jetée est, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba de trois mètres de hauteur. Il s'est fait une fracture au haut de l'épaule. A l'hôpital.

Trois cheminots poursuivis sont acquittés. Le Procureur de la République appelle à minima. — Le « Progrès du Nord » a récemment annoncé l'acquittement des cheminots boulonnais Pecron, Leclercq et Quenet par la Cour de Douai.

Nous apprenons que M. le Procureur de la République vient de déférer ce jugement à la Cour de Cassation en ce qui concerne Pécron et Leclercq. On est en droit de s'étonner de tant de sévérité.

La Compagnie du Nord a réintégré dans son emploi de mécanicien, Quenet, acquitté par la Cour de Douai.